



CONSEIL MUNICIPAL D'AMIENS

Séance du 3 juillet 2020

PROCÈS-VERBAL

SOMMAIRE DES INTERVENTIONS

Séance du 3 juillet 2020

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL	3
2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.....	6
3 - CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE.	7
4 - ÉLECTION DU MAIRE.	7
5 - ÉLECTIONS DES ADJOINTS.	13
6 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE.....	24
7 - COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. CONSTITUTION. DÉSIGNATION DES MEMBRES.	25
8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. CONSTITUTION. DÉSIGNATION DES MEMBRES.....	27
9 - POINTS DIVERS.	28

La séance est ouverte à 17 H 08.

MME GALLIOT : Mes chers collègues, je vous invite à prendre place. Est-ce que tout le monde a bien pris place ? Oui, je crois que tout le monde est bien en place.

1 - INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

MME GALLIOT : Donc, nous allons commencer l'installation du Conseil Municipal.

Bonsoir, mes chers collègues.

L'an deux mille vingt, le 3 juillet, les membres du Conseil Municipal de la ville d'Amiens, proclamés élus par le bureau électoral à la suite des opérations du 28 juin 2020 se sont réunis à l'hôtel de ville, salle des assemblées sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire le 29 juin 2020 conformément aux articles L.2121-7 et L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Les élections auxquelles il a été procédé pour le renouvellement intégral du Conseil Municipal ont donné les résultats suivants :

Nombre d'électeurs inscrits	72 172
Nombre de votants d'après la feuille d'émargement	22 083
Nombre d'enveloppes et de bulletins sans enveloppe trouvés dans l'urne	22 087
Nombre de bulletins et d'enveloppes n'entrant pas en compte dans le calcul des suffrages exprimés	737
Nombre de suffrages exprimés	21 350
Majorité absolue	10 676

Nombre de voix obtenues pour chaque liste de candidats :

Liste Brigitte FOURÉ, Amiens Ensemble	9 777 voix
Liste Julien PRADAT, Amiens C'est L'Tien	7 676 voix
Liste Renaud DESCHAMPS, Amiens Au Cœur	3 897 voix

Soit au total :

Liste Brigitte FOURÉ, Amiens Ensemble	40 sièges
Liste Julien PRADAT, Amiens C'est L'Tien	10 sièges
Liste Renaud DESCHAMPS, Amiens Au Cœur	5 sièges

Par ordre de liste, nous avons donc :

Madame	FOURÉ	Brigitte
Monsieur	GEST	Alain
Madame	SAVARIEGO	Isabelle
Monsieur	DE JENLIS	Hubert
Madame	LAVALLARD	Nathalie
Monsieur	SAVREUX	Pierre
Madame	VERRIER	Annie
Monsieur	BIENAIMÉ	Bruno
Madame	DELÉTRÉ	Margaux
Monsieur	DÉCLE	Paul-Éric
Madame	RODINGER	Florence
Monsieur	LORIC	Jean-Christophe
Madame	BOUCHEZ	Marie-Hélène
Monsieur	RIFFLART	Pascal
Madame	BEN MOKHTAR	Nedjma
Monsieur	DOREZ	Thomas
Madame	DEVAUX	Valérie
Monsieur	DUFLOT	Guillaume
Madame	HAMADI	Sonia
Monsieur	MERCUZOT	Benoît
Madame	CLECH	Véronique
Monsieur	DOMISE	Martin
Madame	DERIVERY	Marie-Laure
Monsieur	JARDÉ	Olivier
Madame	LE CLERCQ	Nathalie
Monsieur	STENGEL	Clément
Madame	ROY	Mathilde
Monsieur	FOUCAULT	Marc
Madame	GALLIOT	Claudine
Monsieur	THÉVENIAUD	Philippe
Madame	BRUNEL	Anne-Sophie
Monsieur	LHERMITTE	Thomas
Madame	BOHAIN	Caroline
Monsieur	RIFFIOD	Richard
Madame	DELAHOUSSE	Juliette
Monsieur	BEAUVARLET	Matthieu
Madame	MAKDASSI	Raïfah
Monsieur	DESCOMBES	Stéphane
Madame	DEVÉZE	Nathalie
Monsieur	HECQUET	Fabien
Monsieur	PRADAT	Julien
Madame	BECKER	Évelyne
Monsieur	BARA	Ismaël
Madame	THÉROUIN	Émilie
Monsieur	VOULMINOT	Fabien
Madame	DESBUREAUX	Zoé
Monsieur	DÉCAVÉ	François

Madame	NOUAOUR	Assia
Monsieur	BAÏS	Tarek
Madame	DELATTRE	Hélène
Monsieur	DESCHAMPS	Renaud
Madame	VAGNIEZ	Nathalie
Monsieur	MÉTAY	Christophe
Madame	BELLINA	Julia
Monsieur	MELNISANCOT	Vincent

Je les déclare installés dans leur fonction.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, mes chers collègues, les premiers mots seront pour vous féliciter, vous qui, élus ou réélus, aurez l'honneur de représenter les Amiénoises et les Amiénois ces six prochaines années.

Une phrase de Marguerite Yourcenar me revient en mémoire : *"Quand on vieillit, sans doute parce que l'on va moins vite, les honneurs nous rattrapent."* Mais oui, mes chers collègues, aujourd'hui, c'est un honneur. J'ai donc l'honneur et même le privilège de l'âge, puisqu'il faut quand même y trouver quelques avantages, d'occuper ce fauteuil pour le premier conseil de la mandature. Un fauteuil que je vais fort heureusement devoir libérer dans quelques instants ! Je vous rassure dès à présent en vous confirmant que c'est bien l'objectif que je me suis fixé.

Permettez-moi de commencer par quelques mots personnels pour vous dire l'émotion qui est la mienne en cet instant.

Nous avons l'obligation d'être exemplaires à l'égard de nos concitoyens qui nous ont fait confiance en nous élisant. Quelles que soient d'ailleurs nos sensibilités politiques et les places que nous occupons au sein de cette assemblée, nous leur sommes redevables de cet honneur. Nous ne sommes pas là pour nous, nous sommes là pour Amiens, capitale historique de la Picardie et ville-cœur des Hauts-de-France, nous sommes là pour les Amiénoises et pour les Amiénois.

Cette mission, nous ne pouvons l'accomplir seuls et je souhaite profiter de ce moment pour rendre hommage à toute l'administration et aux agents de la Ville et de la Métropole : ils sont les garants de la continuité du service public aux Amiénois.

Mes chers collègues, je vous adresse à nouveau toutes mes félicitations pour votre élection. Gardons à l'esprit que nos réflexions, nos décisions et nos actions doivent être entièrement tournées vers un seul objectif : le bien-être des Amiénoises et des Amiénois. C'est pour cela que nous avons été élus. C'est, soyez-en assurés, ce qui m'animerait au cours de ce mandat. Car, comme le disait le Général de Gaulle : *« La difficulté attire les citoyens de caractère, car c'est en l'étreignant qu'ils se réalisent eux-mêmes »*.

Merci pour votre attention.

2 - DÉSIGNATION DES SECRÉTAIRES DE SÉANCE.

MME GALLIOT : Nous poursuivons notre ordre du jour avec la désignation des secrétaires de séance.

(Applaudissements.)

MME GALLIOT : Merci.

Comme le prévoit l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales : « *au début de chacune de ses séances, le conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire...* » Je vous propose donc de désigner ce soir en qualité de secrétaire Madame Raifah MAKDASSI et en qualité de secrétaire adjoint Monsieur Thomas LHERMITTE.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME GALLIOT : Il me revient donc, en ma qualité de doyenne d'âge et conformément à l'article L.2122-8 du code général des collectivités territoriales, de présider l'assemblée jusqu'à l'élection du maire.

Donc, je vais, cette fois, procéder à l'appel nominal (par ordre d'âge cette fois-ci). Vous voudrez bien, je vous en remercie, répondre à l'appel de votre nom. Je ne prononcerai pas vos prénoms cette fois-ci.

Madame	GALLIOT
Madame	MAKDASSI
Monsieur	GEST
Monsieur	JARDÉ
Madame	LE CLERCQ
Madame	BOUCHEZ
Madame	VERRIER
Madame	FOURÉ
Monsieur	RIFFLART
Madame	SAVARIEGO
Madame	ROY
Madame	CLECH
Monsieur	THÉVENIAUD
Monsieur	MERCUZOT
Monsieur	FOUCAULT
Madame	BECKER
Madame	DEVÈZE
Madame	VAGNIEZ
Madame	DEVAUX
Madame	HAMADI
Madame	RODINGER
Madame	LAVALLARD
Monsieur	VOULMINOT
Madame	DELAHOUSSE
Monsieur	BIENAIMÉ

Monsieur DESCOMBES
Monsieur DE JENLIS
Madame BOHAIN
Madame DERIVERY
Madame BEN MOKHTAR
Monsieur RIFFIOD
Monsieur DUFLOT
Monsieur LORIC
Monsieur PRADAT
Monsieur BARA
Monsieur MÉTAY
Monsieur MELNISANCOT
Madame BRUNEL
Monsieur STENGEL
Monsieur DESCHAMPS
Monsieur BAÏS
Madame THÉROUIN
Madame DELATTRE
Monsieur DÉCAVÉ
Monsieur SAVREUX
Madame BELLINA
Monsieur HECQUET
Madame NOUAOUR
Monsieur DOREZ
Madame DELÉTRÉ Margaux qui est absente ce soir et a donné son pouvoir de vote à Madame Brigitte FOURÉ.
Monsieur DOMISE
Madame DESBUREAUX
Monsieur BEAUVARLET
Monsieur DÈCLE
Monsieur LHERMITTE

Le quorum étant atteint, je déclare cette séance ouverte.

La séance est ouverte à 17 H 21.

3 - CONSTITUTION DU BUREAU DE VOTE.

MME GALLIOT : Le conseil municipal devant désigner deux assesseurs au moins, je vous propose de faire appel à Monsieur Paul-Éric DÈCLE et Madame Zoé DESBUREAUX. Êtes-vous d'accord ? Je vous remercie.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

4 - ÉLECTION DU MAIRE.

MME GALLIOT : Procédons maintenant à l'élection du maire.

Préalablement à l'élection du maire et de ses adjoints, je vais vous donner lecture d'un certain nombre d'articles du code général des collectivités territoriales.

Article L.2122-4 alinéa 1

« Le conseil municipal élit le maire et les adjoints parmi ses membres, au scrutin secret. Nul ne peut être élu maire s'il n'est âgé de dix-huit ans révolus. »

Article L.2122-7

« Le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du conseil municipal. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu. »

Article L.2122-5

« Les agents des administrations ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations mentionnées au premier alinéa.

Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux directeurs régionaux des finances publiques et aux chefs de services régionaux des administrations mentionnées au premier alinéa ».

Article L.2122-6

« Les agents salariés du maire ne peuvent être adjoints si cette activité salariée est directement liée à l'exercice du mandat de maire. »

Qui est candidat au poste de maire ? Qui souhaite prendre la parole ? Madame Valérie DEVAUX souhaite prendre la parole. Madame Valérie DEVAUX propose la candidature de Madame Brigitte FOURÉ.

Y a-t-il d'autres candidats ?

M. PRADAT : Oui. Au titre de la liste Amiens C'est L'Tien, Madame la Présidente, nous souhaitons présenter la candidature d'Évelyne BECKER au poste de maire.

MME GALLIOT : Madame Évelyne BECKER présente sa candidature. Y a-t-il d'autres candidats ?

MME BELLINA : Au titre d'Amiens Au Cœur, nous souhaiterions présenter la candidature de Renaud DESCHAMPS.

MME GALLIOT : Monsieur Renaud DESCHAMPS présente sa candidature. Y a-t-il d'autres candidats ? Je vous remercie.

Je vais appeler chaque conseiller municipal pour qu'il remette dans l'urne son bulletin de vote écrit sur papier blanc. Une personne du service des assemblées va vous présenter l'urne.

Madame GALLIOT Claudine.

MME BECKER : S'il vous plaît : j'aurais aimé savoir s'il y avait une prise de parole possible avant l'élection des candidats qui se proposent au poste de maire ou si la prise de parole... enfin, je ne vois pas quand est-ce qu'on pourrait l'avoir sinon.

MME GALLIOT : Alors, Madame MAKDASSI Raïfah.

MME BECKER : Je n'ai pas de réponse à ma question ? Y a-t-il une possibilité que chaque candidat puisse prendre la parole, s'il vous plaît ?

MME GALLIOT : Oui. Maintenant ou après le vote ? Après le vote, s'il vous plaît.

MME BECKER : Ça me semble difficile de le faire après le vote puisque...

MME GALLIOT : Lorsque le scrutin est ouvert, ce n'est pas possible. Après le scrutin.

Alors, on continue les votes :

GEST	Alain
JARDÉ	Olivier
LE CLERCQ	Nathalie
BOUCHEZ	Marie-Hélène
VERRIER	Annie
FOURÉ	Brigitte
RIFFLART	Pascal
SAVARIEGO	Isabelle
ROY	Mathilde
CLECH	Véronique
THÉVENIAUD	Philippe
MERCUZOT	Benoît
FOUCAULT	Marc
DEVÈZE	Nathalie
DEVAUX	Valérie
HAMADI	Sonia
RODINGER	Florence
LAVALLARD	Nathalie
DELAHOUSSE	Juliette
BIENAIMÉ	Bruno
DESCOMBES	Stéphane
DE JENLIS	Hubert
BOHAIN	Caroline
DERIVERY	Marie-Laure
BEN MOKHTAR	Nedjma
RIFFIOD	Richard
DUFLOT	Guillaume
LORIC	Jean-Christophe
BRUNEL	Anne-Sophie
STENGEL	Clément
SAVREUX	Pierre

HECQUET	Fabien
DOREZ	Thomas
DELETRE	Margaux
DOMISE	Martin
BEAUVARLET	Matthieu
DÉCLE	Paul-Éric
LHERMITTE	Thomas
BECKER	Évelyne
VOULMINOT	Fabien
PRADAT	Julien
BARA	Ismaël
BAIS	Tarek
THÉROUIN	Émilie
DELATTRE	Hélène
DÉCAVÉ	François
NOUAOUR	Assia
DESBUREAUX	Zoé
VAGNIEZ	Nathalie
MÉTAY	Christophe
MELNISANCOT	Vincent
BELLINA	Julia
DESCHAMPS	Renaud

Quelqu'un dans la salle demande-t-il encore à voter ? Donc, le scrutin est donc clos. Madame BECKER, vous avez la parole, si vous le souhaitez.

MME BECKER : Nous remercions les Amiénoises et les Amiénois qui se sont reconnus dans le projet d'Amiens C'est L'Tien – j'enlève le masque parce que c'est plus simple – et qui ont voté pour notre liste les 15 mars et 28 juin derniers.

Cependant, personne ne peut se satisfaire des résultats de ce scrutin où près de 70 % des inscrits ont tourné le dos à la politique, et quel que soit le ou la maire légalement élu ce soir, aucune décision ne pourra être totalement légitime sans associer et respecter toutes les habitantes et tous les habitants d'Amiens.

L'exercice auquel nous nous prêtons ce soir qui consiste à installer ce nouveau Conseil Municipal ne doit pas faire illusion, et il nous appartient à toutes et tous de nous interroger sur les causes de cette grève civique.

On voit à quel point aujourd'hui la confiance envers les institutions est rompue. Mais lorsqu'une institution ignore la majorité de la population, il n'est pas étonnant qu'en retour celle-ci ignore l'institution. Il est temps de donner des gages face à ce rejet de la politique.

La vision politique d'Amiens C'est L'Tien est de maintenir les compétences au niveau du Conseil Municipal et non pas de donner les pleins pouvoirs à une seule personne. Il est donc nécessaire que le Conseil maintienne ses compétences en matière d'affectation de patrimoine, du droit de préemption et de réalisation des emprunts afin de faire participer le plus grand nombre d'élus. Il faut aussi un changement profond en ce qui concerne la politique à mener. On ne peut pas continuer à faire d'Amiens une ville à vendre. L'équipe sortante a laissé les promoteurs

immobiliers faire la loi dans nos quartiers. Quand est-ce que les Amiénoises et les Amiénois ont eu leur mot à dire ? Jamais !

De la même façon, nous ne pouvons pas nous contenter de simples actions de charité qui cachent en réalité le manque de moyens du CCAS et la complexité de l'accès au droit pour les usagers. Évoquer la légende de Saint-Martin ne suffit pas à remplir les assiettes.

Pour Amiens C'est L'Tien, la municipalité doit relever de nombreux défis et répondre aux urgences démocratiques, sociales et écologiques.

L'urgence démocratique, c'est rendre transparente l'action municipale, s'assurer de l'intégrité des élus, garantir la participation des citoyens aux décisions locales, susciter l'action collective dans les quartiers, déclencher des référendums d'initiative citoyenne.

L'urgence écologique nous impose que chaque projet municipal soit mis en place au regard de son impact environnemental. Une ville écologiquement responsable, c'est aussi s'engager vers l'autonomie alimentaire. C'est produire moins de déchets. C'est développer des modes de transport alternatifs et gratuits. C'est engager un plan de rénovation thermique des logements. C'est de construire enfin une ville durable.

L'urgence sociale, c'est faire vivre les égalités et la solidarité en développant les services publics pour garantir l'accès au droit à toutes et à tous, en renforçant les moyens du CCAS, en proposant des logements dignes et abordables pour toutes et tous, en faisant d'Amiens une ville plus accessible aux personnes en situation de handicap et plus généralement en luttant contre toutes formes de discrimination et en agissant fortement pour lutter contre les inégalités.

L'équipe municipale Amiens C'est L'Tien portera, durant ce mandat, le projet élaboré avec les habitantes et les habitants. Cette équipe s'engage à travailler avec eux, à garantir leur pouvoir d'agir et à être leur relais au sein du Conseil Municipal. C'est avec ce projet que je présente aujourd'hui ma candidature au poste de maire.

Merci à toutes et tous.

MME GALLIOT : Quelqu'un d'autre veut-il prendre la parole ?

M. DESCHAMPS : Madame la Présidente, je prendrai la parole, si vous le voulez bien, après l'élection du maire et la désignation des adjoints.

MME GALLIOT : D'accord. Très bien. Merci.

Alors, je remercie les assesseurs de bien vouloir se déplacer auprès du service des assemblées pour procéder au dépouillement. Un petit instant de repos.

Merci.

Voici l'annonce des résultats :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote	0
Nombre de votants (enveloppes déposées)	55
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	55
Majorité absolue	28

Madame Brigitte FOURÉ a obtenu 40 voix.

Madame Evelyne BECKER a obtenu 10 voix.

Monsieur Renaud DESCHAMPS a obtenu 5 voix.

Madame Brigitte FOURÉ ayant obtenu la majorité absolue des suffrages est élue maire d'Amiens.

(Applaudissements.)

MME GALLIOT : Madame Brigitte FOURÉ ayant accepté ces fonctions, je l'invite à venir prendre la présidence de l'assemblée.

Ma très chère Brigitte, c'est un grand honneur et un immense bonheur de te remettre cette belle écharpe de maire que tu as tant méritée et que tu continues cette belle aventure pour nos Amiénoises et nos Amiénois.

(Madame Claudine GALLIOT remet l'écharpe de maire ainsi que l'insigne de maire à Madame FOURÉ. Elle cède sa place à Madame le Maire et repart s'asseoir dans la salle, à la place qu'occupait Madame FOURÉ.)

(Applaudissements.)

(Madame Brigitte FOURÉ prend la présidence de la séance.)

MME FOURÉ : Pour te remercier d'avoir présidé cette assemblée, Claudine, accepte ce bouquet de fleurs. Claudine GALLIOT, pour la petite histoire, a été maire de sa commune, il y a quelques années, en remplacement de son époux décédé et donc je sais qu'en plus de l'émotion qu'elle a d'être parmi nous ce soir, elle a cette émotion-là également.

(Applaudissements.)

MME GALLIOT : Merci.

5 - ÉLECTIONS DES ADJOINTS.

MME FOURÉ : Je vais donc maintenant passer à l'élection des adjoints. Alors, préalablement à l'élection des adjoints, je vous rappelle certaines dispositions du code général des collectivités territoriales.

Dans son article L.2122-1, le code général des collectivités territoriales précise *qu'il y a, dans chaque commune, un maire et un ou plusieurs adjoints élus parmi les membres du conseil municipal.*

L'article L.2122-2 dispose que *le conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal.*

L'article L.2122-4 est ainsi rédigé : *Le maire et les adjoints sont élus par le conseil municipal parmi ses membres.*

L'article L.2122-7-2 prévoit que, *dans les communes de 1 000 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. La liste est composée alternativement d'un candidat de chaque sexe.*

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

En application de la délibération antérieure, qui date de 2014, je vous précise, comme m'y invitent les textes, que la commune disposait de 16 adjoints. Je vous propose ce soir de créer 16 postes d'adjoints. Je vous invite à vous prononcer sur cette création par un vote à main levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Je vous remercie. La création de 16 postes d'adjoints est donc approuvée.

J'ai reçu la liste présentée par Amiens Ensemble. Je vous lis cette liste :

1. Hubert DE JENLIS
2. Annie VERRIER
3. Alain GEST
4. Nedjma BEN MOKHTAR
5. Bruno BIENAIMÉ
6. Nathalie LAVALLARD
7. Clément STENGEL
8. Florence RODINGER

9. Olivier JARDÉ
10. Valérie DEVAUX
11. Jean-Christophe LORIC
12. Nathalie LE CLERCQ
13. Matthieu BEAUVARLET
14. Marie-Hélène BOUCHEZ
15. Stéphane DESCOMBES
16. Mathilde ROY

Y a-t-il d'autres listes ? Il n'y en a pas.

Les conditions de vote sont identiques à celles appliquées pour l'élection du maire. Je vais donc appeler les conseillers et conseillères et, là encore, une personne du service des assemblées va vous présenter l'urne.

Madame	GALLIOT
Madame	MAKDASSI
Monsieur	GEST
Monsieur	JARDÉ
Madame	LE CLERCQ
Madame	BOUCHEZ
Madame	VERRIER

MME FOURÉ : Moi-même, donc je passerai après, si vous permettez. Je continue à égrainer les noms.

Monsieur	RIFFLART
Madame	SAVARIEGO
Madame	ROY
Madame	CLECH
Monsieur	THÉVENIAUD
Monsieur	MERCUZOT
Monsieur	FOUCAULT
Madame	DEVÈZE
Madame	DEVAUX
Madame	HAMADI
Madame	RODINGER
Madame	LAVALLARD
Madame	DELAHOUSSE
Monsieur	BIENAIME
Monsieur	DESCOMBES
Monsieur	DE JENLIS

Madame	BOHAIN
Madame	DERIVERY
Madame	BEN MOKHTAR
Monsieur	RIFFIOD
Monsieur	DUFLOT
Monsieur	LORIC
Madame	BRUNEL
Monsieur	STENGEL
Monsieur	SAVREUX
Monsieur	HECQUET
Monsieur	DOREZ
Madame	DELÉTRÉ

MME FOURÉ : Madame DELÉTRÉ, c'est moi qui vote pour elle et je vais voter en même temps pour moi, puisque j'avais sauté mon nom tout à l'heure, donc je vote une seconde fois.

Monsieur	DOMISE
Monsieur	BEAUVARLET
Monsieur	DÉCLE
Monsieur	LHERMITTE
Madame	BECKER
Monsieur	VOULMINOT

MME FOURÉ : Donc, vous m'autorisez à ne pas donner la liste des noms ? Merci.

Donc, on passe à Madame VAGNIEZ.

M. DESCHAMPS : Ce sera la même chose, Madame le Maire, pour nous.

MME FOURÉ : Très bien. Eh bien, je vous remercie.

Quelqu'un demande-t-il encore à voter ? Alors, le scrutin est clos. Je vais demander aux assesseurs de venir de nouveau pour le dépouillement.

Le dépouillement du vote donne les résultats suivants :

1^{er} tour de scrutin :

Nombre de conseillers présents n'ayant pas pris part au vote	15
Nombre de votants (enveloppes déposées)	40
Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau	0
Nombre de suffrages blancs	0
Nombre de suffrages exprimés	40
Majorité absolue	21

La liste Amiens Ensemble a obtenu 40 voix.

Je vais donc appeler maintenant auprès de moi, dans l'ordre du tableau, les 16 adjoints. Je vais les appeler globalement, les 16 ensemble. Je vais leur demander de s'approcher et je remettrai l'écharpe devant. C'est devant qu'on va faire peut-être ? Ce sera mieux. Oui. Donc, je vais demander qu'ils s'approchent devant le bas de l'estrade et je leur remettrai successivement et dans l'ordre leur écharpe.

Donc, Hubert de JENLIS, Annie VERRIER, Alain GEST, Nedjma Ben MOKHTAR, Bruno BIENAIMÉ, Nathalie LAVALLARD, Clément STENGEL, Florence RODINGER, Olivier JARDÉ, Valérie DEVAUX, Jean-Christophe LORIC, Nathalie LE CLERCQ, Matthieu BEAUVARLET, Marie-Hélène BOUCHEZ, Stéphane DESCOMBES et Mathilde ROY.

(Remise de l'écharpe par Madame le Maire à chacun de ses adjoints.)

(Applaudissements.)

MME FOURÉ : Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, n'en déplaise à Madame BECKER, l'image d'Amiens est à la fois liée à celle de Saint-Martin, dont nous avons hérité les valeurs de solidarité, d'entraide et de partage, et à l'univers de Jules Verne qui nous a transmis le goût de l'innovation, de l'excellence et de la modernité.

Et avant de débiter mon propos, je veux avoir une pensée pour toutes les victimes de la Covid-19. En cette année 2020, nombre de familles et de personnes sont touchées par ce terrible virus dans notre ville, les mettant à l'épreuve ou les plongeant dans le deuil. Merci aux personnels soignants et à la solidarité manifestée par nos agents et tous les citoyens face à cette pandémie. Pour toutes ces victimes, je veux vous demander d'observer maintenant une minute de silence.

(Une minute de silence est observée.)

MME FOURÉ : Je vous remercie.

Qu'il me soit permis, tout d'abord, de vous remercier chaleureusement, chère Claudine GALLIOT, pour les propos que vous venez de prononcer. Vous avouerai-je que connaissant votre jeunesse de cœur et d'esprit, vos engagements, j'ai quelque peine à vous considérer comme la doyenne de notre assemblée ? Sachez que nous apprécions votre dynamisme, votre disponibilité et votre optimisme à leur juste valeur et qu'il n'est pas indifférent pour moi que cette écharpe de maire m'ait été remise par une authentique militante de nos quartiers qui a été présente pour moi dès ma première campagne électorale, avec son époux, le regretté Bernard GALLIOT, pour qui j'ai une pensée émue ce soir. Une ville, c'est bien plus qu'un échelon administratif. Avec beaucoup d'autres, vous contribuez à ce que l'on retrouve l'urbanité, c'est-à-dire la capacité pour chacune et pour chacun d'être reconnu dans la cité et pour tous de vivre ensemble. J'y reviendrai.

Un salut amical aussi au benjamin de notre assemblée, Thomas LHERMITTE, Amiénois depuis toujours, qui entame aujourd'hui son premier mandat d'élu de la République. Il est pour moi très émouvant de voir des jeunes s'investir dans la vie publique. Je n'oublie pas que j'étais adjointe à l'éducation-jeunesse dans le premier mandat de Gilles DE ROBIEN et il est un peu particulier pour moi de siéger aujourd'hui avec un bambin de cette époque. Bienvenue à toi, cher Thomas ! Bonne chance ! Et en ce 3 juillet, bonne fête ! Tout comme à notre collègue, Thomas DOREZ, sans oublier Thomas HUTIN, qui ne siège plus ici et qui m'a donné bien du fil à retordre dans le

précédent mandat, mais envers lequel je garde un bon souvenir et à qui j'adresse un salut républicain.

À présent, je voudrais sans plus tarder m'adresser à vous tous, mes chers collègues, pour vous remercier très sincèrement de la confiance que vous avez bien voulu me témoigner en m'élisant maire d'Amiens pour la seconde fois. Soyez assurés que je m'efforcerai d'être digne de cette confiance.

Vous savez que cela ne sera possible qu'avec votre concours. L'esprit d'équipe est essentiel pour avancer et pour construire. Les aventures individuelles peuvent parfois tenter l'un ou l'autre. Il arrive qu'elles séduisent quelque temps l'opinion, mais elles ne permettent pas de mener à bien de grands projets dans la durée.

Cela suppose une ambition partagée, une cohérence choisie, chaque jour approfondie, une cohésion que les inévitables difficultés viennent renforcer. En un mot, un vrai sens de la solidarité qui permet de travailler ensemble dans le respect de la personnalité de chacun. À cet égard, je sais pouvoir compter sur vous et je vous en remercie.

Au-delà de tous ceux qui sont ici rassemblés en notre mairie qui est et qui doit toujours être la maison commune, je voudrais maintenant m'adresser à l'ensemble des Amiénoises et des Amiénois.

Une large majorité d'entre vous a voté pour la liste que j'avais l'honneur de conduire, Amiens Ensemble, qui a obtenu 45,79 % des suffrages. Soyez-en remerciés du fond du cœur. Vous avouerai-je que j'ai ressenti une réelle émotion en découvrant ces résultats ? Même si la faiblesse de la participation nous oblige à une refondation de la participation citoyenne.

Et c'est pourquoi je tiens à redire aujourd'hui que c'est Amiens qui a gagné dimanche. Depuis 6 ans, notre ville change, bouge, avance. Les réalisations sont nombreuses, même si elles peuvent, comme toute œuvre humaine, donner légitimement lieu à critiques. Elles existent. Elles sont inscrites dans notre paysage. Elles sont nationalement reconnues. Un élan a été donné. Le choix était de savoir s'il fallait continuer dans le même sens, dans le même mouvement, ou au contraire l'interrompre, faire un autre choix, emprunter une autre voie.

Les Amiénois se sont prononcés nettement et la netteté de ce choix est un atout pour Amiens. L'adhésion d'une forte majorité d'habitants donne au maire et à l'équipe municipale plus de force, plus de crédit pour aller plus loin et pour solliciter les concours nécessaires.

Je n'oublie pas pour autant les électeurs qui ont fait un autre choix que celui que je proposais. Je leur dis avec une totale sincérité : je serai, demain comme hier, votre maire à toutes et à tous. Je serai le maire de tous les Amiénois dans le respect des positions et des opinions de chacun.

Être d'une commune, être citoyen d'une commune, ce n'est pas seulement le fait du hasard, le fait des circonstances. C'est appartenir à une communauté humaine, à une communauté de destin. C'est s'inscrire dans une histoire et une géographie. C'est choisir de vivre les uns avec les autres.

Qu'il me soit permis maintenant de saluer tout particulièrement nos collègues qui ont fait partie du précédent conseil municipal et qui, pour une raison ou une autre, ne sont pas dans la présente assemblée. Chers collègues, quelle que soit la place où vous avez siégé dans cette

enceinte, vous avez apporté votre contribution à la vie de la cité. J'ai eu l'occasion de le dire tout à l'heure à l'un d'entre eux. Vous avez souvent donné beaucoup de vous-mêmes, de votre temps, de votre énergie. Cela vous aura tous profondément marqués. Je veux vous en remercier chaleureusement et je suis sûre que vous resterez très attentifs à la vie municipale.

Nos assemblées d'élus sont le fruit de la démocratie. Il y a une majorité et une opposition. Pour avoir appartenu à l'une et à l'autre, ici et dans d'autres instances, je sais combien cela est nécessaire. Je souhaite donc dire publiquement à Julien PRADAT, à Renaud DESCHAMPS et aux membres de l'opposition municipale que j'appelle de mes vœux les débats les plus approfondis et les plus fructueux qu'il sera possible sur les enjeux municipaux. Les Amiénois attendent des élus du conseil municipal un comportement exemplaire, responsable et constructif.

Tous les élus du groupe Amiens Ensemble se mettront rapidement au travail au service des Amiénois encore marqués par la crise sanitaire.

Comme je m'y étais engagée devant les Amiénois, nous agissons en priorité pour l'emploi et la relance de l'activité économique, pour la protection de l'environnement et la transition écologique, pour la santé publique et pour le renforcement de la solidarité.

Le bilan que nous portons depuis 2014 est bon et il nous appartient aujourd'hui de poursuivre cette dynamique avec toute notre équipe.

D'abord en matière économique : à Amiens, 3 500 emplois supplémentaires ont été créés depuis 2016, selon les chiffres de l'URSSAF. Notre priorité consistera à relancer l'activité des entreprises en privilégiant les investissements favorables à la création de nouveaux emplois à Amiens. Pour cela, nous lancerons une filière créatrice d'emplois consacrée à l'installation de panneaux solaires. Une aide financière sera accordée pour la pose de panneaux solaires chez les particuliers pour les encourager aux économies d'énergie mais aussi aux économies financières.

La période qui s'annonce sera particulièrement rude pour les entreprises. Je pense en particulier aux TPE. Nous agissons pour elles en multipliant les aides aux commerces et aux entreprises par la création d'un fonds passerelle destiné à faciliter leurs remboursements.

Comme nous nous y étions engagés durant la campagne électorale, l'autre défi important à relever concerne la santé publique. La préservation de la santé des habitants constitue une de mes priorités. Un stock de masques et de produits indispensables à la protection des Amiénois en cas de crise sanitaire est en cours de constitution. Nous agissons aussi en faveur de la santé environnementale et nous faciliterons l'implantation de professionnels de santé afin de réduire les disparités en termes d'offre médicale.

Nous poursuivrons nos actions en faveur d'une alimentation saine et accessible à tous en développant les produits locaux et bio grâce aux dispositions de drives fermiers, de fermes cueillettes, des arbres fruitiers en ville et bien d'autres exemples encore. L'alimentation saine et la promotion des circuits courts représentent un enjeu important pour l'avenir d'Amiens. Celui de la protection de l'environnement et de la transition écologique continuera d'occuper une place centrale, je m'y suis engagée.

Comme vous le savez, Amiens est devenue la quatrième ville la plus verte de France. Notre ville concentre 53 000 arbres et détient le label 4 fleurs. Amiens est aussi l'une des 18 villes au monde à avoir été labellisée Ramsar pour la préservation de ses zones humides.

Pour cela, je demande à toute l'équipe Amiens Ensemble de poursuivre et de renforcer notre action en faveur de la protection de la biodiversité locale, la valorisation des énergies renouvelables et la promotion des modes doux de déplacement pour réduire la pollution et toutes les formes de nuisances sur notre environnement.

Pour réussir dans ce domaine, nous mettrons en œuvre des idées concrètes. Nous lancerons un grand plan de rénovation énergétique de 1 000 logements privés et publics par an. Nous poursuivrons ainsi notre programme important de rénovation des habitations qui vise à offrir des logements de qualité et peu énergivores aux Amiénois.

Pour encourager la pratique du vélo, qui se développera à l'avenir, j'en suis profondément convaincue, nous serons attentifs à la continuité des aménagements cyclables grâce à un grand plan vélo que nous réaliserons. Nous délivrerons une aide financière aux familles désireuses d'acheter un vélo. L'aide sera de 100 € pour un vélo de ville, 400 € pour un vélo électrique et 500 € pour l'achat d'un vélo cargo. Nous mettrons à la location 1 000 vélos électriques supplémentaires pour les Amiénois à l'agence Buscyclette.

En ce qui concerne les transports en commun, l'équipe Amiens Ensemble devra travailler au renforcement de la desserte du réseau de bus de proximité dans les quartiers où cela s'avérera nécessaire, mais aussi à l'extension de la gratuité des bus tous les mercredis, en plus des samedis déjà existants. La gratuité des bus concernera aussi les personnes non imposables de plus de 70 ans, comme je m'y étais engagée durant la campagne.

Toutes ces actions pourront se mettre en place si ensemble, avec les Amiénois, nous relevons le défi de la solidarité et du bien-vivre. Comme je viens de le rappeler au début de mes propos, l'histoire d'Amiens liée à la solidarité remonte au partage du manteau de Saint-Martin – ce n'est pas une légende ; c'est une partie de notre histoire – avec une personne transie de froid. La solidarité, l'entraide et le partage font partie de l'ADN de notre ville. Ces valeurs font d'Amiens une ville paisible et agréable à vivre.

L'équipe Amiens Ensemble se mobilisera en faveur de la participation et de l'engagement des citoyens pour leur ville. Pour cela, nous mettrons en place un budget participatif d'un million d'euros par an qui concrétisera les projets portés par les habitants.

Pour réduire les inégalités liées au numérique, nous prêterons gratuitement aux familles des tablettes numériques connectées à Internet. Elles faciliteront l'apprentissage des enfants et les démarches en ligne des familles qui seront formées et accompagnées par les associations.

Nous faciliterons les liens de solidarité entre les Amiénois par l'aménagement d'espaces de rencontre et de convivialité en pied d'immeuble et dans les parcs.

Tous nos engagements et nos idées sont issus de la grande consultation lancée en début d'année et de nos nombreux échanges avec les Amiénois. Ils correspondent aux attentes des habitants qui souhaitent que nous agissions avec pragmatisme et par des actions concrètes.

Mesdames et Messieurs, afin d'être les actrices et les acteurs des éléments du cap dont je viens de vous faire part pour notre ville, voici les délégations des adjointes et adjoints que vous venez d'élire il y a quelques instants auprès de moi :

- Hubert de JENLIS, 1^{er} adjoint au maire délégué à la Tranquillité de la Ville, aux Libertés Publiques et aux Préventions ;
- Annie VERRIER, 2^e adjointe au maire déléguée à l'Urbanisme et aux Aménagements urbains ;
- Alain GEST, 3^e adjoint au maire délégué à l'Accueil des nouveaux Amiénois et aux Relations extérieures ;
- Nedjma Ben MOKHTAR, 4^e adjointe au maire déléguée à l'Égalité entre les femmes et les hommes, à la Lutte contre les discriminations et à l'Aide aux victimes ;
- Bruno BIENAIMÉ, 5^e adjoint au maire délégué à la Nature en ville, la Santé, la Transition écologique et la Promotion du vélo ;
- Nathalie LAVALLARD, 6^e adjointe au maire déléguée aux Commerces, à l'Artisanat local et aux Marchés ;
- Clément STENGEL, 7^e adjoint au maire délégué au secteur Ouest ;
- Florence RODINGER, 8^e adjointe au maire déléguée au Logement et à l'Autonomie énergétique ;
- Olivier JARDÉ, 9^e adjoint au maire délégué à l'État Civil, la Population et le Devoir de Mémoire ;
- Valérie DEVAUX, 10^e adjointe déléguée au secteur Sud ;
- Jean-Christophe LORIC, 11^e adjoint délégué au secteur Nord ;
- Nathalie Le CLERCQ, 12^e adjointe déléguée au Secteur Centre ;
- Matthieu BEAUVARLET, 13^e adjoint délégué au Secteur Est ;
- Marie-Hélène BOUCHEZ, 14^e adjointe déléguée au Défi éducatif, à l'Enfance, la Jeunesse et la Famille ;
- Stéphane DESCOMBES, 15^e adjoint délégué à la Démocratie locale, la Vie associative et la Participation citoyenne ;
- Mathilde ROY, 16^e adjointe au maire déléguée au Pacte pour le Bien Vivre et à l'Accessibilité.

Vous noterez qu'il n'y a pas d'adjoint aux Finances mais Benoît MERCUZOT sera nommé conseiller municipal délégué aux finances.

Monsieur le Directeur Général des Services, permettez-moi de saluer en ce jour, au nom du conseil municipal, l'ensemble des personnels de la ville et de la métropole d'Amiens. Les ayant

vus à l'œuvre durant 6 ans et exerçant des fonctions politiques dans le domaine des ressources humaines au sein du conseil d'agglomération, je peux mesurer, probablement plus que quiconque, la qualité du travail qu'ils accomplissent, leur profond attachement au service public ainsi que l'importance de la modernisation de nos services qui a été mise en œuvre sous votre impulsion. Et toutes ces qualités, j'ai pu les voir, peut-être encore plus, pendant toute cette période de confinement où chacun a trouvé l'inventivité, la créativité qu'il fallait pour faire en sorte que notre ville continue à tourner et surtout que les habitants soient protégés.

Au moment où l'on parle des difficultés de notre société, de nos villes et de nos quartiers, n'oublions pas que la mairie est l'administration la plus proche de nos concitoyens, la crise du coronavirus l'a démontré ; celle à laquelle ils font appel le plus spontanément et que les personnels municipaux prennent amplement leur part dans les actions menées pour faire face à ces difficultés.

Mes chers collègues, notre ville a beaucoup d'atouts. Elle a beaucoup de richesses. Elle est belle. Nous aimons tous la contempler sur les bords de Somme. Nous aimons admirer en toutes saisons les maisons de briques et de pierres, notre cathédrale octocentenaire et la Tour Perret éclairée par les lumières du jour ou de la nuit. Et nous avons ainsi le sentiment que c'est une ville heureuse, même si nous savons aussi les détresses et les misères qui se cachent derrière ses murs.

À l'heure où nous prenons le cap de la sobriété heureuse, chère à Pierre RABHI, je veux avoir une pensée pour toutes les Amiénoises et tous les Amiénois, qu'ils vivent dans notre ville ou dans d'autres régions de France et du monde, et leur dire qu'au cours des 6 années qui viennent, nous serons confiants dans notre avenir et nous continuerons à écrire ensemble, ensemble, le grand livre d'Amiens.

Vive la République ! Vive la France ! Et vive l'Europe !

(Applaudissements.)

MME FOURÉ : Je vais donner la parole dans un instant à Renaud DESCHAMPS. Oui, cela va me permettre de chercher le document que je dois lire. La parole est à Renaud DESCHAMPS.

M. DESCHAMPS : Merci, Madame le Maire.

Les cinq élus de la liste Amiens Au Cœur vous félicitent démocratiquement.

Nous vous informons dès à présent que nous nous constituons en groupe d'opposition au sein du conseil municipal. Notre groupe s'appellera Amiens Au Cœur.

La démocratie a parlé ou plutôt a-t-elle chuchoté dans cette curieuse élection. Votre liste est certes arrivée en tête, mais point besoin d'être un fin analyste pour relever de manière factuelle que vous n'avez été élue que par moins de 14 % des Amiénois inscrits sur les listes électorales. 14 %, vous rendez-vous compte ?! Pas besoin non plus d'être un brillant mathématicien pour ainsi déclarer que 86 % des électeurs n'ont pas porté leurs suffrages vers votre liste. Pire : en un mandat, vous avez perdu 10 000 électeurs. Ils avaient été 19 000 à vous élire en 2014 et ne les voilà plus réduits, comme peau de chagrin, qu'à 9 000 en 2020.

Dans ces 9 000 électeurs, une bonne partie est constituée de vos militants de la première heure qui ont, par ailleurs, fait exploser leur score de procurations dans les bureaux qui vous sont

traditionnellement favorables, et qu'une autre partie est constituée des amis des amis des amis des amis et de ces fameux soutiens que vous avez recherchés à cor et à cri pour ne pas dire quémandés. Ces amis d'aujourd'hui, qui étaient vos ennemis d'hier et que vous avez ralliés à vous en leur offrant des contreparties, comme le relevait hier France Bleu Picardie en annonçant que vous nommerez une candidate du premier tour à la présidence du Zénith en 2022 suite à son soutien pour le second tour. Nous attendons avec impatience, et pour ne rien vous cacher, avec une certaine forme de dégoût, les autres cadeaux politiques qui seront révélés par la presse locale dans les mois et les années à venir.

Vous avez été, Madame, mal réélue, très mal réélue. Comme au lendemain d'une soirée trop arrosée, de nombreux Amiénois se sont réveillés groggy lundi matin avec une phrase à la bouche que nous pouvions entendre dans de nombreux quartiers et faubourgs d'Amiens : « Oh non, encore 6 ans ! ». Et pourtant, pourtant, vous voilà élue et nous respectons la voix de la démocratie, aussi tronquée soit-elle. Mais nous ne manquerons jamais, quand nécessaire et surtout quand vous tenterez de passer en force, de vous rappeler ce manque cruel de représentativité qui marquera votre mandat.

Vous avez, aujourd'hui, constitué votre équipe en nommant des adjoints. Félicitations à eux ! Ils seront épaulés dans leurs missions par des agents municipaux de grande valeur à qui je veux aussi rendre hommage aujourd'hui. J'ai eu l'occasion de travailler avec eux et je sais leur dévouement pour le service public.

Mais qui sont-ils, vos adjoints ? Des Amiénois parmi les Amiénois représentant toutes les classes sociales et tous les quartiers d'Amiens ? Non, trois fois non. Vous vous êtes entourée de personnes qui vous ressemblent mais qui ne ressemblent pas à la population amiénoise. Elle est là, la cause de l'abstention honteuse à Amiens. Elle n'est pas à chercher ailleurs : pas dans les conditions météorologiques ou dans la peur de la Covid. Elle est dans cette sensation profonde qu'ont les Amiénois de ne pas être représentés et que le pouvoir est dans les mains d'une espèce de caste déconnectée de leurs préoccupations.

Mauvais présage pour ces 6 ans à venir, et j'en finirai aujourd'hui avec ce point : vous commencez votre mandat déjà par un mensonge. Pendant la campagne, dans vos publications, dans vos tracts et dans les médias, vous promettiez une équipe renouvelée à 60 %. Alors certes, vous avez glissé dans votre liste des noms nouveaux, pour ne pas dire des prête-noms, mais qui constitue aujourd'hui l'exécutif ? Qui sont ceux qui sont assis à vos côtés ? Les mêmes qu'hier, à trois exceptions près.

Votre premier adjoint, ennemi d'hier, de connivence aujourd'hui et certainement ennemi de demain, aura la délégation sécurité, ce mot que vous n'osez jamais prononcer, allant même jusqu'à renommer le nom de la délégation, car cette thématique n'a jamais fait partie de vos priorités.

Les Amiénois vous réclament plus d'écologie et voilà que l'adjoint qui occupera cette thématique se retrouve à une lointaine cinquième position.

Vous avez choisi vos trois nouveaux adjoints en fonction de leur nom et de leur réseau, de leur appartenance à un parti politique. Ce n'est pas ça, la politique noble, celle qui fera revenir les Amiénois aux urnes ! Tant que la politique politicienne existera, les taux d'abstention continueront de grimper dans toutes les élections.

Nous prenons acte de cette manière de faire et nous serons l'alternative à cet entre-soi pendant les 6 ans du mandat qui commence aujourd'hui. Nous serons la voix de tous les Amiénois qui ne se reconnaissent pas dans cette politique d'appareil.

Notre souhait est que vous réussissiez dans le plus grand nombre de projets, car nous aimons profondément Amiens, et jamais nous ne nous réjouissons de son avancée en marche arrière ou de ses échecs. Mais nous vous le disons aujourd'hui : nous avons de sérieux doutes.

La démocratie locale a été malmenée. La sécurité a été mal gérée. L'écologie est totalement absente de votre logiciel de pensée. Les transports et les déplacements ont été un calvaire pour les Amiénois. La propreté n'est pas digne d'une belle ville comme la nôtre. Vous allez devoir faire du neuf avec du vieux.

Amiens Au Cœur sera une opposition différente de l'opposition que vous aviez dans le mandat 2014/2020. Quand vous nous présenterez de bons dossiers, et nous ne doutons pas qu'il y en aura, nous les voterons. Mais à chaque fois que vous prendrez des décisions qui n'expriment pas la volonté du peuple amiénois, nous serons là pour plus d'écologie, pour plus de prise en compte de la parole des Amiénois, pour plus de démocratie locale, pour plus de culture, pour plus d'équité et pour plus d'apaisement.

Nous sommes partis de rien. Nous avons constitué une liste de 55 Amiénois de la société civile et sommes arrivés au second tour en ayant éliminé la liste du Rassemblement National, en ayant éliminé la liste conduite par un ancien conseiller régional et en ayant éliminé la liste conduite par une présidente de CCI. Nous sommes arrivés ici par notre travail, notre représentativité sociale, et nous avons semé la graine d'un renouveau en politique locale. Nous allons arroser cette graine pendant les 6 ans à venir pour être la voix des Amiénois de la vie de tous les jours. Nous serons une opposition de fédération pour rassembler autour de nous les nouvelles forces vives d'Amiens dans les mois et les années à venir. Nous serons une opposition de travail, d'amendement, de proposition et d'écoute. Notre investissement pour les Amiénois sera sans faille et quotidien, épaulés par une base militante citoyenne qui nous suit en dehors du conseil et qui va continuer de grandir mois après mois pour servir Amiens et les Amiénois.

Madame le Maire, nous vous souhaitons un bon mandat.

MME FOURÉ : Quand on cherche à exister, je pense que c'est là qu'on utilise les moyens d'expression les plus violents, et faites attention aux propos que vous tenez pour éviter quand même qu'ils ne tombent sous le coup de la loi pénale. Je n'ai que ça à dire.

Mais pour vous répondre encore plus directement, je vais vous lire maintenant la charte de l' élu local. Je pense que ce sera le meilleur moyen de vous répondre. Donc, comme le prévoient les textes, je vais vous lire la charte de l' élu communal.

Je dois vous remettre ce texte, il figure sur la pochette qui va accompagner le guide de l' élu et qui est déposé sur votre pupitre avec une fiche de renseignements à remplir que je vous demande de retourner au service le plus rapidement possible.

Je dois également vous remettre une copie du chapitre du code général des collectivités territoriales consacré aux conditions d'exercice des mandats locaux.

Comme plusieurs articles du code sont concernés, cela représente un nombre important de feuilles de papier : il s'agit des articles L.2123-1 à L.2123-35 et R.2123-1 à D.2123-28.

Je vous demande donc, ce soir, si vous accepteriez de recevoir ces documents au format numérique. Je vous rappelle que votre adresse électronique est d'ores et déjà en fonction. Le service des assemblées vous les transmettrait dès demain matin. Bien entendu, si vous les souhaitez au format papier, ils vous seraient transmis comme demandé dès lundi prochain en laissant juste un petit laps de temps pour leur impression.

Est-ce que certains d'entre vous souhaitent cette transmission papier ou nous contentons-nous de la transmission électronique ? Est-ce que certains veulent un format papier ? Non. Alors, je vous remercie. Nous éviterons ainsi d'imprimer pour rien des documents et ils vous seront remis sous format électronique.

Je vous donne maintenant lecture de la charte de l'élu local et j'invite chacun d'entre vous à méditer cette charte :

1. L'élu local exerce ses fonctions avec impartialité, diligence, dignité, probité et intégrité.
2. Dans l'exercice de son mandat, l'élu local poursuit le seul intérêt général, à l'exclusion de tout intérêt qui lui soit personnel, directement ou indirectement, ou de tout autre intérêt particulier.
3. L'élu local veille à prévenir ou à faire cesser immédiatement tout conflit d'intérêts. Lorsque ses intérêts personnels sont en cause dans les affaires soumises à l'organe délibérant dont il est membre, l'élu local s'engage à les faire connaître avant le débat et le vote.
4. L'élu local s'engage à ne pas utiliser les ressources et les moyens mis à sa disposition pour l'exercice de son mandat ou de ses fonctions à d'autres fins.
5. Dans l'exercice de ses fonctions, l'élu local s'abstient de prendre des mesures lui accordant un avantage personnel ou professionnel futur après la cessation de son mandat et de ses fonctions.
6. L'élu local participe avec assiduité aux réunions de l'organe délibérant et des instances au sein desquelles il a été désigné.
7. Issu du suffrage universel, l'élu local est, et reste responsable de ses actes pour la durée de son mandat devant l'ensemble des citoyens de la collectivité territoriale, à qui il rend compte des actes et décisions pris dans le cadre de ses fonctions.

Je crois que c'est tout. J'ai bien lu la totalité ? C'est bien ça. Je m'en assure. Je vous remercie.

6 - DÉLÉGATION DE COMPÉTENCES AU MAIRE.

MME FOURÉ : Afin de faciliter l'exercice des compétences communales, je vous propose de me donner délégation de compétence selon les modalités et les limites prévues aux articles L.2122-22 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales. Ces compétences sont énumérées dans la délibération qui vous a été transmise.

Cette délégation vaut pour la durée du mandat et il convient que je vous rende compte des décisions que j'ai prises à chaque séance de notre assemblée.

Je sou mets donc cette délibération aux voix. Quelqu'un demande-t-il un vote à bulletin secret ? Non. Alors, donc je vais passer au vote.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7 - COMMISSIONS D'ÉTUDE DU CONSEIL MUNICIPAL. CONSTITUTION. DÉSIGNATION DES MEMBRES.

MME FOURÉ : Afin d'organiser son travail, le conseil municipal peut constituer des commissions chargées d'étudier les questions qui lui sont soumises soit par l'administration, soit à l'initiative d'un de ses membres.

Conformément à l'article L.2121-22 du code général des collectivités territoriales, elles sont constituées à la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus au sein de l'assemblée communale.

Je vous propose, ce soir, d'approuver la mise en place de trois commissions qui seraient dénommées : commission finances ; commission urbanisme-qualité de vie ; commission affaires sociales- éducation et temps libre.

Elles seront composées chacune de 19 membres avec une représentation au scrutin proportionnel, ce qui nous amène à 14 membres pour la majorité, 3 pour la liste Amiens C'est L'Tien, et 2 pour Amiens Au Cœur.

Alors, je vous invite à vous prononcer à main levée sur la création de ces trois commissions et sur le nombre de membres amenés à composer chaque commission. Mais avant d'arriver à ce point, je voudrais faire remarquer que si on adopte de cette façon-là la délibération, ça veut dire qu'un des membres de la liste Amiens C'est L'Tien ne participerait à aucune commission. Donc, je propose qu'on remplace un des membres de la liste Amiens Ensemble par le membre de la liste Amiens C'est L'Tien qui n'aurait pas, dans notre tour de table, de commission. Est-ce que, Monsieur PRADAT, vous pouvez nous dire de qui il s'agit et dans quelle commission cette personne souhaite siéger ?

M. PRADAT : Il s'agit de Zoé DESBUREAUX qui souhaitait siéger à la commission affaires sociales.

MME FOURÉ : Alors, je propose, et je demanderai à ce moment-là à l'un des membres d'Amiens Ensemble qui siège dans la commission affaires sociales, d'accepter de se retirer pour laisser la place à Madame DESBUREAUX, et je rappelle que tout conseiller municipal peut participer aux commissions, même s'il n'en est pas membre. Simplement, il n'a pas le droit de vote dans la commission. Comme ça, la personne qui se retirerait de la liste Amiens Ensemble pourrait néanmoins, bien sûr, participer à la commission.

Alors donc, il faut d'abord que je fasse adopter la procédure que je viens d'indiquer, c'est-à-dire trois commissions, 19 membres dans chaque commission, donc 14 pour la liste Amiens Ensemble, mais seulement 13 sur la commission affaires sociales, 3 pour la liste Amiens C'est L'Tien, mais 4 sur la commission affaires sociales, et 2 membres d'Amiens au Cœur dans chaque commission.

Est-ce que c'est clair pour ce que je vous demande de voter ?

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Alors, la liste des noms proposés est déposée sur vos pupitres. On vote les trois commissions ensemble ? Oui.

Alors donc, sur la commission affaires sociales, pour la liste Amiens Ensemble, c'est :

- Bruno BIENAIMÉ
- Hélène BOUCHEZ
- Clément STENGEL
- Stéphane DESCOMBES
- Fabien HECQUET
- Matthieu BEAUVARLET
- Claudine GALLIOT
- Nathalie LE CLERCQ
- Guillaume DUFLOT
- Caroline BOHAIN
- Olivier JARDÉ
- Philippe THÉVENIAUD
- Raïfah MAKDASSI
- Mathilde ROY

Quel est celui ou celle qui accepterait de ne pas être membre titulaire dans cette commission ?

M. FOUCAULT : Madame le Maire, si vous en étiez d'accord, je proposerais que la personne de notre groupe qui se retirera de la commission affaires sociales puisse prendre ma place dans la commission finances.

MME FOURÉ : Oui, d'accord. Ça peut être une bonne chose.

Donc, parmi ceux dont j'ai donné le nom, qui accepterait de se retirer de la commission affaires sociales ?

Donc, je redis les noms :

- Bruno BIENAIMÉ
- Hélène BOUCHEZ
- Clément STENGEL
- Stéphane DESCOMBES
- Fabien HECQUET
- Matthieu BEAUVARLET
- Claudine GALLIOT
- Nathalie LE CLERCQ
- Guillaume DUFLOT
- Caroline BOHAIN
- Olivier JARDÉ
- Philippe THÉVENIAUD
- Raïfah MAKDASSI
- Mathilde ROY

Matthieu BEAUVARLET. C'est le premier que j'ai vu. Matthieu BEAUVARLET. Je suis désolée. Donc, Matthieu BEAUVARLET quitte la commission affaires sociales et il remplace Marc FOUCAULT à la commission des finances.

Est-ce que c'est autorisé de barrer de cette façon-là et de convenir qu'on barre de cette façon-là ? Si tout le monde est d'accord, je vous propose qu'on fasse de cette façon, c'est-à-dire : sur la commission des finances, ayez la gentillesse de rayer le nom de Marc FOUCAULT et de mettre à la place celui de Matthieu BEAUVARLET. Ensuite, sur la commission affaires sociales, merci de rayer le nom de Matthieu BEAUVARLET et de rajouter le nom de Madame DESBUREAUX. Madame DESBUREAUX, je crois que ça s'écrit D.E.S.B.U.R.E.A.U.X. Est-ce que c'est comme ça ? Oui.

MME DESBUREAUX : Comme des bureaux mais en attaché.

MME FOURÉ : D'accord.

Est-ce que c'est clair pour tout le monde ? Est-ce que vous êtes d'accord ? Parce qu'on ne vienne pas me dire après que le bulletin est nul quoi. C'est ça surtout. Les bulletins ainsi rédigés seront considérés comme valables.

M. DESCHAMPS : On peut voter à main levée, Madame le Maire, si vous préférez.

MME FOURÉ : Moi, je veux bien qu'on vote à main levée. Est-ce que l'un quelconque des membres de l'assemblée veut que l'on vote à bulletin secret ? Non. Donc, on peut voter, dans ce cas-là, à main levée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Je vous remercie.

Avant de passer au point suivant, j'ajoute qu'il m'a été demandé la possibilité de laisser la présidence de la commission des finances à un membre de l'opposition et donc j'ai accepté. Donc, je demanderai aux membres de la liste Amiens Ensemble qui siègent à la commission des finances de laisser un membre d'Amiens C'est L'Tien présider, enfin de laisser le vote se faire pour que ce soit un membre de la liste Amiens C'est L'Tien qui puisse présider cette commission des finances, qui se tiendra mardi 7 à 18 h 00. Mardi 7 à 18 h 00 pour la commission des finances. C'est la seule commission qui se réunira rapidement puisque le prochain conseil municipal qui a lieu vendredi prochain doit examiner le compte administratif. Donc, il est indispensable que la commission se soit réunie en amont. Donc, la commission élira son président, puis étudiera les dossiers qui seront soumis au conseil municipal de vendredi prochain. Voilà ce que je voulais vous dire.

8 - COMMISSION D'APPEL D'OFFRES. CONSTITUTION. DÉSIGNATION DES MEMBRES

MME FOURÉ : Je vous propose de désigner les membres de la commission d'appel d'offres qui, je vous le rappelle, est composée par l'autorité habilitée à signer la convention de délégation de service public ou son représentant président et par 5 membres de l'assemblée délibérante élus en son sein.

Je vous précise ici qu'il s'agit d'un scrutin proportionnel au plus fort reste sans panachage, ni vote préférentiel. Nous allons donc voter sur des listes.

Est-ce que quelqu'un dans l'assemblée demande à voter à bulletin secret ? C'est de droit, si une personne le demande, puisqu'il s'agit de procéder à une ou plusieurs nominations. Est-ce que quelqu'un souhaite un vote à bulletin secret ? Non.

J'ai reçu une liste de candidatures présentée par la liste Amiens Ensemble.

Donc, en qualité de membres titulaires :

- Paul-Éric DÈCLE
- Claudine GALLIOT
- Sonia HAMADI
- Richard RIFFIOD
- Et je vous précise que c'est Nathalie LE CLERCQ qui me représentera et qui donc présidera cette commission d'appel d'offres.

Donc, suppléants :

- Nathalie DEVÈZE
- Thomas LHERMITTE
- Thomas DOREZ
- Fabien HECQUET

Voici les membres pour la commission d'appel d'offres pour la liste Amiens Ensemble.

Pour la liste Amiens C'est L'Tien ? Ah ! je l'ai dans... Pardon. Pardon, excusez-moi. Je n'avais pas tourné ma page tout simplement. Donc, c'est :

- Titulaire : Monsieur VOULMINOT :
- Et suppléant : Monsieur BARA, c'est ça ?

Donc, pas d'autre candidat puisqu'il n'y avait pas de possibilité autre de candidat.

Donc, on va passer au vote sur cette proposition globale. Donc, vous voulez que je vous redise les noms ou ce n'est pas la peine ? Pas la peine. Très bien.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

MME FOURÉ : Je remercie par avance ces élus pour leur assiduité aux réunions, car la CAO ne peut pas se réunir si le quorum n'est pas atteint, et elle se réunit quand même très régulièrement. Voilà.

9 - POINTS DIVERS.

MME FOURÉ : Donc, ce sont les communications que je tiens à vous faire ou les informations.

Donc, je vais dès demain matin vous notifier l'arrêté de Madame la Préfète de la Somme portant convocation des conseils municipaux des communes de la Somme le vendredi 10 juillet 2020

afin d'élire leurs délégués à l'élection des sénateurs le 27 septembre prochain. C'est donc le 10 juillet à 17 h 00 que je vais convoquer ce conseil municipal.

D'ici là, je communiquerai à chacune des têtes de liste le nombre de délégués auquel il a droit à la proportionnelle, le nombre de délégués auquel il a droit en tant que titulaires et en tant que suppléants. Soyez très attentifs parce qu'il nous faut donc une liste complète naturellement, parce que les 55 élus municipaux sont de droit électeurs, mais il faut en plus, je dis de mémoire, je crois que c'est 130 délégués supplémentaires et 39 suppléants, je crois, ou quelque chose d'approchant. Et attention parce que c'est la parité qui est exigée naturellement, donc dans la liste de noms que vous donnerez, merci de faire alterner les hommes et les femmes.

Donc, ce conseil municipal du 10 juillet à 17 h 00 sera suivi le même jour à 18 h 00 d'un conseil municipal plus classique au cours duquel nous procéderons aux désignations dans un certain nombre d'organismes, mais qui abordera également un certain nombre de dossiers, dont le compte administratif 2019. Je vous le disais il y a quelques instants. La convocation et l'ordre du jour vous seront également transmis demain.

Je veux aussi vous dire qu'entre notre séance d'aujourd'hui et... oui, j'ai déjà dit ça... et la réunion du 10, je vous propose une commission des finances, donc le 7 juillet à 18 h 00.

Donc, s'agissant de la communication des documents pour nos réunions, je vous précise qu'une adresse électronique Amiens Métropole a été créée pour chacune et chacun d'entre vous. C'est désormais sur cette adresse que vous seront transmis les documents numériques, sauf demande contraire de votre part auprès du service des assemblées. Vos adresses électroniques personnelles ne devraient donc plus être utilisées, sauf, là encore, si vous le souhaitez. Il faut que vous tapiez l'adresse du site... On l'indiquera, on l'enverra parce que c'est... Vous m'épargnez de lire <https://> etc. On vous explique comment. C'est dans les dossiers. Parfait. Donc, inutile d'aller plus loin.

Je vous signale aussi que du matériel informatique sera mis à votre disposition dès la rentrée de septembre. En attendant, je vous saurai gré d'utiliser votre matériel personnel. Toutefois, si besoin était, le service des assemblées se tient à votre disposition pour vous permettre d'accéder aux documents sur un ordinateur positionné dans ses bureaux, qui sont situés au 3^e étage de l'aile Est de l'Hôtel de Ville.

Je vous informe par ailleurs de la constitution au sein de notre assemblée d'un groupe dénommé Amiens Au Cœur, Renaud DESCHAMPS l'a indiqué déjà tout à l'heure, dont la présidence sera assurée par Monsieur Renaud DESCHAMPS et qui sera composé bien sûr de lui-même et de Mesdames VAGNIEZ et BELLINA et de Messieurs MÉTAY et MELNISANCOT.

Je veux aussi vous dire que le planning de nos réunions pour le dernier trimestre vous sera transmis dès que possible et les réunions seront programmées via la messagerie Outlook.

Je vous donne rendez-vous donc vendredi 10 juillet prochain à 17 h 00 ici même.

Et je voudrais remercier le service des assemblées et plus globalement l'ensemble de l'administration qui a permis la réunion de cette assemblée dans des conditions très particulières.

Je vous remercie vous aussi d'avoir gardé vos masques pendant toute la durée de la séance. La semaine prochaine, je vous demanderai d'en faire autant.

Donc, merci au service des assemblées qui prépare à la fois ce conseil, le conseil d'Amiens Métropole, le deuxième conseil, le deuxième conseil d'Amiens Métropole. Donc, je voulais leur témoigner ici notre gratitude.

Je vous souhaite une bonne soirée.

La séance est levée.

La séance est levée à 18 h 47

Madame le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'B. Fouré', written in a cursive style.

Brigitte FOURÉ